



Destinataires : Les professionnels du bois Vendredi 6 janvier 2017

Législation concernant le commerce d'ivoire et corne bruts

Evolution de la législation concernant l'ivoire et la corne de rhinocéros : participez à la consultation publique si vous êtes concerné.

L'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national est actuellement **en cours de révision**. Le projet d'arrêté modificatif maintient l'interdiction du commerce d'ivoire et de corne bruts sauf dans les cas suivants... **Lire la suite**

Ce projet d'arrêté modificatif est ouvert à consultation publique jusqu'au 12 janvier 2017.

Voir le projet





MISSION RÉGIONALE MÉTIERS D'ART DE POITOU-CHARENTES

22 Rue des Herbillaux - 79000 NIORT - Tél. 05 49 77 87 85 contactmrma@crma-poitou-charentes.fr